



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 22-09-2026 /

Dossier complet le : 22-09-2026 /

N° d'enregistrement : 020567/KK P

1 Intitulé du projet

Viabilisation d'un site d'habitat existant (reseaux d'eau et d'electricite, assainissement non collectif) sur 5,63 ha en zone AUG, quartier denomme La Rodde, Chemin de La Charmette commune de Gerzat (63)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Raison sociale

CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

N° SIRET

24630070100231

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Chambon

Prénom(s)

Olivier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la viabilisation perenne d'un site d'habitat existant, denomme La Rodde (chemin de la Charmette) sur la commune de Gerzat (63360), en zone AUG (zone a urbaniser residentielle ou mixte) du PLUi de Clermont Auvergne Metropole approuve le 19 decembre 2025. Le terrain d'assiette de l'operation represente 5,63 hectares (56 300 m²). Le projet ne comporte aucune construction de logement, aucun travail de demolition, ni aucune creation ou renovation de voirie : l'habitat, constitue de constructions fixes majoritaires et d'habitations mobiles occupees a l'annee (a la maniere de terrains familiaux), preexiste a l'operation, de meme que les voies de desserte interne, conservees en l'etat. Le projet est strictement axe sur la creation des equipements de desserte dont le site est aujourd'hui depourvu ou insuffisamment pourvu : un reseau d'adduction d'eau potable, un reseau electrique correctement dimensionne, et un dispositif d'assainissement non collectif constitue de microstations d'epuration individuelles installees au droit de chaque habitation, avec rejet des eaux traitees par infiltration dans le sol, conformement aux preconisations du PLUi en matiere d'assainissement non collectif

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est d'ameliorer durablement les conditions d'habitat, de securite et de salubrite d'un site auto-construit occupe de facon permanente, en le dotant des equipements essentiels : acces a l'eau potable, alimentation electrique dimensionnee aux besoins reels des menages, et assainissement conforme a la reglementation. L'operation s'inscrit dans une demarche de resorption de l'habitat precare et de regularisation de la desserte du site, en coherence avec le classement du secteur en zone a urbaniser du PLUi. Elle mobilise des equipements de moindre impact (assainissement individuel, absence de creation de voirie) dans une logique d'eco-quartier frugal.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux ne comportent ni démolition ni création/renovation de voirie. Ils se dérouleront selon les phases suivantes : il devrait durer au maximum 12 ventile sur trois ans (2027-2029)
Travaux préparatoires : étude géotechnique et étude d'aptitude des sols à l'infiltration, débroussaillage limité, implantation des traces de réseaux. Pose des réseaux : adduction d'eau potable par raccordement au réseau public ; réseau électrique dimensionné aux besoins des ménages, par raccordement au réseau public de distribution. Les réseaux seront posés en tranchées, en empruntant autant que possible les voies de desserte existantes pour limiter l'emprise des terrassements. Assainissement : installation des microstations d'épuration individuelles, raccordées chacune à une habitation, avec dispositif d'infiltration des eaux traitées dans le sol dimensionné selon l'étude d'aptitude des sols. Chaque dispositif relève du régime de l'assainissement non collectif (contrôle SPANC). Les travaux mobiliseront des engins de terrassement pour l'ouverture des tranchées et la pose des microstations. La desserte du chantier s'effectuera par les voies existantes.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet est une opération d'aménagement pérenne : les ouvrages créés (réseaux d'eau et d'électricité, dispositifs d'assainissement) ont vocation à assurer durablement la desserte du site. Aucune phase de démantèlement n'est prévue ; l'ensemble des ouvrages est fixe et destiné à un fonctionnement permanent. En phase d'exploitation : l'alimentation en eau potable et en électricité est assurée par les réseaux posés. L'assainissement est assuré par les microstations individuelles réparties sur la zone, dont les eaux traitées sont évacuées par infiltration ; leur entretien (contrôle de bon fonctionnement, vidanges périodiques) relève de chaque usager sous le contrôle périodique du SPANC de Clermont Auvergne Métropole, selon la réglementation ANC. Les voies de desserte interne existantes sont conservées et supportent un trafic résidentiel faible, inchangé.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation requises pour l'aménagement de la zone AUG, Chaque microstation fait l'objet du contrôle de conception et de bonne exécution par le SPANC.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
superficie reseau d'adduction d'eau; reseau a creer 1210 ml au total 978 ml de reseau de canalisation de distribution et 232 ml de canalisation de branchement alimentation electrique, Creation d'un poste PAC 4UF 400kVA avec realisation de deux departs sur 812 metres au total pour l'alimentation des 53 lots. Microstations	(56300, m²) (1210, ml) (812, ml) (40, U)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' \"/>

Point de d'arrivée : Long. : ° ' \"/>

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi Clermont Auvergne Metropole ensemble de la Zone AUG section cadastre ZK et G OAP La Rodde a Gerzat

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	type 2
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Il existe une zone humide au sud du quartier, hors du perimetre d'intervention
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRN, PPRT, PPRI
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Tous sont approuves et inscrits dans le PLUi de Clermont Metropole
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le perimetre d'intervention se trouve dans le rayon de 500m autour de la vierge du Vignal, monument inscrit au titre des monuments de France

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La mise en place de l'adduction d'eau va mener a des prelevements d'eau dans le reseau d'eau potable de la ville de Gerzat
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La mise en place du reseau d'assainissement va mener a des excavations et, par extension, a un excedent de remblais. Les quantites concernees restent relativement minimales et pourront etre valorisees sur site
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	l'objet du projet est de faire un reseau d'eau correctement dimensionne et de poser des microstations pour l'assainissement
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	l'artificialisation nouvelle se limite aux emprises des reseaux et microstations
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	installation de 8 candelabres pour assurer l'eclairage public
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	La mise en place d'un systeme d'assainissement individuel par microstations a boue activee va entrainer un rejet d'eau grises, completement traitees naturellement par un dispositif agreee par le ministere
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les rejets seront effectues par champ d'epandage mutualise ou par fitre a sable vertical (en fonction de l'espace disponible). Les rejets des champs d'epandage se feront dans le sol naturel

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	eaux filtres en sortie de microstation traite en infiltration dans le sol (tranchee perdue, puits perdus en fonction de l'etude il sera peut etre neccessaire de demander une derogation pour une evacuation dans le reseau d'eau pluvial ou dans un fosse
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

projet sans construction de logement ni voirie, visant l'amélioration de la salubrité d'un habitat existant ; impacts maîtrisés des lors que le rejet par infiltration est valide par l'étude de sol ; équipements de moindre impact (ANC individuel, microstations biue actives). Cet argumentaire n'a de valeur que si l'étude de sol conclut favorablement.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Batret

Prénom Ugo

Qualité du signataire Chef de projet

À Clermont-Ferrand

Fait le 07-07-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)